



Conseil économique et social

Distr. générale
21 septembre 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités
et des normes commerciales

Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation

Vingt-sixième session

Genève, 30 novembre-2 décembre 2016

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire

Coopération internationale en matière de réglementation

Rapport intérimaire sur l'Initiative sectorielle concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures

Note du Rapporteur¹

Résumé

Les accidents survenant sur des conduites d'hydrocarbures internationales mettent en danger la vie des personnes, constituent un risque pour l'environnement, occasionnent des préjudices importants et créent de l'hostilité à la construction de conduites d'hydrocarbures. Toutefois, si les conduites étaient conçues, construites et entretenues dans le respect des règles et des normes en vigueur, elles pourraient constituer des moyens efficaces et écologiques de transport et de distribution de l'énergie.

Le présent document donne des renseignements sur l'objectif de l'Initiative sectorielle et ses activités et projets récents.

Il est communiqué au Groupe de travail pour examen et adoption.

¹ À sa dix-huitième session, le Groupe de travail a demandé que le secrétariat fasse chaque année le point des travaux accomplis dans le cadre de toutes les initiatives sectorielles (ECE/TRADE/C/WP.6/2008/18, par. 63).



I. Objectif du projet et principaux résultats attendus

1. L'élaboration de la Recommandation de la CEE sur la sécurité des conduites d'hydrocarbures qui tient compte des dispositions du « Modèle international » figurant dans la recommandation L permettra aux pays intéressés de participer aux activités de la CEE dans le domaine de l'harmonisation technique internationale et de modifier les normes nationales relatives à la sécurité des conduites d'hydrocarbures compte tenu des différences nationales.
2. L'harmonisation des normes juridiques nationales et internationales n'implique pas seulement le durcissement de certaines prescriptions comme c'était le cas lors des premiers projets concernant les conduites d'hydrocarbures. L'harmonisation signifie la mise en place de nouvelles règles assorties de prescriptions fondées sur des dispositions scientifiques et techniques justifiables visant à réduire les risques possibles et à garantir la sécurité pendant la construction et l'exploitation des conduites d'hydrocarbures.
3. Afin de réaliser l'harmonisation, les organismes de réglementation doivent collaborer étroitement avec la branche d'activité et des tierces parties indépendantes (organismes d'évaluation de la conformité) ayant les compétences techniques voulues, actualisées en permanence en fonction des progrès technologiques du secteur.
4. L'initiative concernant les systèmes transfrontières de conduites d'hydrocarbures met en lumière les risques qui se présentent à différents stades du cycle de vie des systèmes de conduites d'hydrocarbures. Elle définit également une série d'exigences en matière de sécurité pour les conduites transfrontières reposant sur des normes qui doivent être utilisées pour établir la conformité avec ces exigences, lesquelles doivent prendre en considération différentes conditions géographiques et climatiques et différents types de terrain afin d'assurer une protection optimale contre les risques tout en évitant des coûts excessifs.
5. En particulier, l'Initiative sectorielle a pour objet la conception et l'élaboration du cadre réglementaire général dans le domaine de la construction et de la conception des principales conduites d'hydrocarbures.

II. Principales réalisations de l'Initiative jusqu'en 2016

6. Les travaux de l'Initiative sectorielle ont débuté en 2007. À la demande du Groupe de travail (voir par. 62 du rapport de la session de 2008), un questionnaire a été établi par les délégations intéressées. Des réponses ont été reçues du Bélarus, du Brésil, du Canada, du Kazakhstan et de la Turquie. Le but de ce questionnaire était de réunir des informations sur les pratiques normatives dans ce domaine. Le questionnaire et les réponses recueillies ont été examinés par le Présidium du Groupe de travail (voir p. 5 du rapport) et ont été présentés à la dix-neuvième session annuelle du Groupe de travail.
7. Le questionnaire a été actualisé par l'équipe du projet en 2015 et sera également publié pour consultation sur le site Web de l'Initiative.

III. Réunions et activités de sensibilisation organisées en 2016

8. Le Coordonnateur de l'Initiative sectorielle a rendu compte des activités de l'Initiative en avril 2016 lors d'une conférence internationale sur le rôle de l'État et des entreprises dans la gestion du risque, tenue à Moscou. Plus de 100 personnes originaires de 10 pays, dont 4 pays en développement, ont assisté à cette manifestation. À l'issue de la réunion, il a été décidé de prendre note de l'état d'avancement de l'Initiative et d'inviter les experts intéressés à participer à ses travaux.

9. L'examen du questionnaire sur la sécurité des conduites d'hydrocarbures a eu lieu à la réunion annuelle du Comité technique 67 de l'ISO en avril 2016. Des experts provenant de 17 pays ont assisté à la réunion. Le Comité technique 67 de l'ISO a confirmé son intérêt pour l'obtention de renseignements sur les travaux de l'Initiative, ainsi que pour la formulation de propositions fondées sur les résultats des activités de l'Initiative.

IV. Résultats attendus de la session annuelle

10. Un groupe de travail d'experts auquel participent sept pays a été créé. À l'heure actuelle, 14 experts contribuent à ses travaux.

11. Le principal résultat des travaux de l'Initiative sectorielle en 2016 est l'élaboration et la diffusion du questionnaire actualisé sur les règles et les procédures d'établissement du cadre réglementaire général. Des réponses initiales ont été reçues du Canada, du Kazakhstan et de la Russie. À l'heure actuelle, des experts d'autres pays examinent les réponses reçues.

12. Le Groupe de travail est invité à examiner comment un questionnaire actualisé peut être diffusé. L'Initiative sectorielle demande au secrétariat du WG.6 de publier le questionnaire actualisé sur le site Web officiel du Groupe de travail.

V. Responsable de la suite des travaux

14. Le Coordonnateur de l'Initiative sectorielle est actuellement M. Roman Samsonov.

VI. Rôle du secrétariat

15. Le secrétariat continuera à appuyer les travaux dans le cadre de l'Initiative en essayant de mobiliser des fonds pour le projet proposé, en assurant le service des réunions (établissement des invitations, des ordres du jour, des documents de travail et des rapports) et en tenant à jour le site Web de l'Initiative. Il pourrait aider le Président de l'Initiative à entretenir et à développer les contacts avec les correspondants de l'Initiative au sein des gouvernements et des groupes régionaux.
